



qui paie pour immatriculation et création syndic

Par **careman**, le **22/11/2021** à **12:47**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en lot et copropriété. Suite à vérifications, j'ai payé des frais de notaire en plus pour immatriculation de syndic. De plus, j'ai un dégât des eaux émanant de la terrasse du voisin, est elle considérée en jouissance privative ou en partie commune ? qui va payer la réfection ? Le marchand de bien me rétorque que le copropriétaire a été mis en demeure de refaire la terrasse mais ne veut rien faire. Tous mes murs sont HS et mon assurance ne veut pas prendre en charge, elle me dit de voir avec le syndic. Je crois que je me suis fait arnaquer et je ne sais pas quelles démarches je dois entreprendre ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **22/11/2021** à **13:00**

Bonjour

Ce lien peut vous intéresser

<https://www.syndic-one.com/combien-coute-limmatriculation-des-coproprietes/>

Par **youris**, le **22/11/2021** à **13:28**

bonjour,

voir votre R.C. pour savoir si la terrasse est une partie commune ou une partie privative.

si, comme l'indique l'agent immobilier, le copropriétaire a été mis en demeure de faire les travaux, c'est que c'est un partie privative mais très souvent les agents immobiliers, qui sont des vendeurs et non des juristes racontent n'importe quoi pour vendre le bien.

en règle générale, les balcons et terrasses sont des parties communes.

il est probable que votre vendeur connaissait ce problème, il aurait du vous en informer, c'est contre lui que vous devez mettre en cause.

salutations